



Proposition de loi sur l'enseignement à la défense : STOP à la propagande militaire dans nos écoles !

Montreuil, le 7 mars 2026

Le 25 février 2026, la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale a adopté sur présentation du député Christophe Blanchet (les Démocrates) une proposition de loi visant à renforcer l'enseignement à la défense dans les collèges et les lycées. Elle devrait être présentée en séance publique le 26 mars.

Cette proposition de loi entend instaurer un référentiel de compétences à acquérir par les élèves, pour garantir que « l'enseignement à la défense et à la sécurité globale » soit effectivement dispensé.

Des intervenants issus des réserves opérationnelles ou citoyennes pourront être associés à ces enseignements, c'est-à-dire des personnes non qualifiées ou des bénévoles dont la mission principale est de promouvoir le rôle des armées auprès de la population, et pas de délivrer un enseignement critique.

Il est inacceptable que partout des postes d'enseignants soient supprimés, des heures d'enseignements réduites et qu'il soit rajouté cet enseignement qui relève en fait de la propagande gouvernementale, complexifiant encore et toujours plus le travail des personnels. Cette proposition, si elle venait à être appliquée, se ferait au détriment d'autres enseignements disciplinaires.

Il est inacceptable de transformer l'école en un lieu de propagande. Il est tellement facile de modeler les jeunes esprits. N'oublions pas les précédents historiques avec les embrigadements de la jeunesse les conduisant à des sacrifices inutiles.

Cette proposition de loi s'inscrit dans un contexte de marche à la guerre, de militarisation croissante de nos écoles et du réarmement engagé par le président Macron, justification toute trouvée à la guerre sociale qu'il mène en France : le budget de guerre fait exploser les dépenses militaires tandis que des milliards sont retirés des services publics. Le rapporteur assume d'ailleurs cette filiation : « *L'enseignement à la défense n'est rien d'autre que le pendant humain et moral des investissements budgétaires consentis en faveur des armées.* »

Il existe des établissements où « l'esprit de défense » est appliqué au quotidien, ce sont les lycées militaires. Les enseignants sont civils et l'encadrement militaire. Voulons-nous cela pour toutes nos écoles ? Rappelons haut et fort que l'Ecole est un lieu neutre, d'émancipation, de réflexion et de liberté. La propagande militaire n'y a pas sa place.

La FNEC FP-FO est signataire, avec la FSU, la CGT Educ'action et Sud Education d'un courrier au ministre lui demandant de retirer le guide « *Acculturer les jeunes à la défense* », et de mettre fin aux dispositifs comme les « classes défense », les rallyes citoyens, et tout projet reposant sur un partenariat entre École et Armée. **Elle portera ces revendications en audience au ministère le 2 avril.**

La FNEC FP-FO appelle les députés à voter « CONTRE » la proposition de loi sur l'enseignement à la défense.

Elle soutiendra toutes les initiatives prises par les personnels et leurs syndicats, les parents, les jeunes, pour empêcher l'embrigadement de nos élèves, pour refuser l'intrusion des militaires dans les établissements scolaires et à l'Université, pour l'abandon des classes défense et du nouveau service militaire.